



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 20 numéro 6

Célébrons notre Fête Nationale au Domaine du Lac-Édouard

Juin 2026

« Le thème commémoratif de cette année, met à l'honneur Guy Lafleur, légende du hockey québécois, à l'occasion de son 75^e anniversaire de naissance. Cette célébration rend hommage à sa carrière exceptionnelle et à son impact sur la culture sportive du Québec. »


Dans ce numéro :








DOMAINE LAC ÉDOUARD
FÊTE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE!
VENEZ FÊTER NOTRE FÊTE NATIONALE avec nous!
THÈME : **GUY LAFLEUR**
Notre légende du hockey! *Guy Lafleur 10*
MERCREDI **24** JUIN 2026
Une journée 100% québécoise!
MUSIQUE QUÉBÉCOISE toute la journée!
ORCHESTRE EN APRÈS-MIDI!
JEUX EXTÉRIEURS pour toute la famille!
BONNE BOUFFE et rafraîchissements!
UNE JOURNÉE 100% QUÉBÉCOISE!
SORTEZ VOS COULEURS BLEU ET BLANC!
Vive le Québec! Vive la St-Jean!
ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE!
FIERS D'ÊTRE QUÉBÉCOIS!

Célébrons notre Fête Nationale au Domaine du Lac-Édouard	1
Calendrier des activités à venir	2
Des déchets encombrants	3
La vague mauve	
Balade en ponton	
Chronique l'Avertisseur	4
Des nouvelles de votre Coop	5
Devenez membre de notre Coop	6
Coop : emploi étudiant	
ADELE : Convocation - Assemblée générale annuelle	
Sécurité nautique	7
Excès de vitesse	
Mise à l'eau des embarcations au quai municipal	8
Campagne annuelle de ramonage des cheminées	9
Coordonnées de la Mairie	10
Dates des assemblées municipales pour l'année 2026	
Défibrillateurs Externes Automatisés (DEA)	

Calendrier des activités à venir

Juin 2026

Légende :  Collecte des ordures ménagères et des matières recyclables

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
24 juin : Fête Nationale Mairie fermée 		 9 Conseil municipal 18 h	10	11	12	13
AGA 14 Association des Saisonniers au Centre com- munautaire 10 h	 15	16	17	18	19	20
 21 AGA Voir p. 6 28	 22  29	23 30	 Célébrons 24 notre Fête nationale au Domaine du Lac- Édouard	25	26	27

Juillet 2026

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
			 Fête 1 du Canada Mairie fermée	2	3	4
5	 6	7	8	9	10	11
12	 13	 14 Conseil municipal 18 h	15	16	17	18

Rappel : troisième versement pour le paiement des taxes municipales le lundi 27 juillet 2026

Déchets encombrants

La période de la cueillette des déchets encombrants est terminée. Vous devez apporter tous ces objets à l'Écocentre, 1200, chemin des Pionniers, La Tuque. C'est gratuit.



Il ne faut pas les laisser sur le bord du chemin ou à la cabane verte. Cette dernière est réservée **exclusivement** aux citoyens qui n'ont pas de cueillette pour leurs ordures ménagères et leur récupération à leur porte.



Pierre Arseneault,
Directeur général

La vague mauve



Chaque aîné·e porte une histoire, une vie et une contribution précieuse à notre communauté. Pourtant, la maltraitance existe encore, souvent dans le silence.

D'ici au 15 juin, je vous invite à poser un geste simple : le respect, la dignité et la bienveillance envers un·e aîné·e.

Joignez-vous à la vague mauve. Je compte sur vous.



Annic Bouchard,
Mairesse de Lac-Édouard

Balade en ponton

Une balade de ponton, en compagnie de la mairesse madame Annic Bouchard, aura lieu sur le lac Édouard, le 8 août 2026.

Le thème de cette randonnée sera : « Les Années 80 ». Toute la population est invitée à se joindre à ce cortège d'embarcations. Plus de détails vous seront transmis dans le Tour du Lac du mois de juillet.



Venez vous amuser avec nous !

.....

Chronique l'Avertisseur

Soyez prudents avec votre BBQ!

Pour être utilisé façon sécuritaire, votre barbecue doit être :

- à l'extérieur, dans un endroit bien aéré, afin d'éviter toute intoxication au monoxyde de carbone;
- installé sur une surface solide et stable, loin de toute circulation ou aire de jeu;
- à une distance de dégagement sécuritaire de tout objet ou matière combustible (murs, portes, arbres, etc.) ;
- bien raccordé à sa bonbonne.

À chaque utilisation, vous devez :

- ouvrir le couvercle du barbecue avant d'ouvrir au maximum le robinet de la bonbonne;
- ouvrir une commande de contrôle de gaz et actionner l'allumeur intégré ou utiliser un briquet à long bec ou une longue allumette dans l'orifice près du brûleur ouvert;
- éviter de vous pencher au-dessus de l'appareil au moment de l'allumage;
- surveiller votre barbecue en tout temps lorsqu'il est en fonction;
- ne jamais déplacer le barbecue lorsqu'il est allumé;
- fermer le robinet de la bonbonne de gaz;
- lorsque la flamme est éteinte, fermer toutes les commandes de contrôle de gaz et refermer le couvercle du barbecue.

Attention! Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, fermez les commandes de contrôle de gaz et attendez plusieurs minutes avant de réessayer.

PEU IMPORTE OÙ NOUS SOMMES,
LE PREMIER RESPONSABLE
C'EST TOI!

Prévention des incendies



Alexandre Bilodeau

Directeur adjoint et chef de la division prévention

Ville de La Tuque

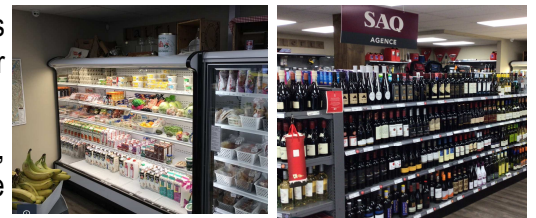
Des nouvelles de votre Coop

Le dimanche 31 mai dernier, votre Coop a tenu son assemblée générale annuelle. Dix-sept personnes ont pu entendre monsieur Pierre-Luc Laflamme, CPA Auditeur, chez Mallette S.E.C.N.R.L., leur décrire les états financiers 2025.

Votre Coop a terminé l'année 2025 avec un léger déficit de 21 189 \$ malgré des ventes de 887 226 \$. Malgré ce déficit, notre coop est en bonne santé financière et ce, en grande partie grâce aux efforts déployés par les membres du Conseil d'administration afin de minimiser le plus possible les frais d'exploitation.

La Coop se doit de faire des profits car avec le temps, des investissements seront nécessaires pour l'entretien du Magasin général, ne serait-ce que pour la réfection de la toiture.

Il est vrai que certains produits vendus par la Coop (essence, bière, épicerie, quincaillerie, articles de plein air, essence et borne de recharge) peuvent être plus chers qu'à La Tuque.



Ce que nous devons tous comprendre c'est que **les prix que paient la Coop pour s'approvisionner sont plus élevés que ce que les commerçants de La Tuque paient.**

Les deux principales raisons ?

- 1. Les frais de transport de la Tuque à Lac-Édouard.** Souvent, la Coop paie l'essence plus cher que le prix affiché à la pompe à La Tuque.
- 2. Le volume d'achats.** La Coop n'achète pas les produits d'épicerie et de quincaillerie à la caisse mais à l'unité. **Par contre, les prix des vins et spiritueux de la SAQ sont les mêmes partout au Québec.** Tout compte fait, en n'ayant pas à se déplacer jusqu'à la Tuque, on sauve du temps et de l'essence (\$\$\$).



De plus, nous avons une borne vous permettant de payer votre enregistrement aux ZEC

- ▶ Ménokéosawin,
- ▶ Kiskissink et
- ▶ Jeannotte.



Avez-vous besoin d'un cadeau de dernière minute ? Profitez des créations de nos artistes locaux. ADELE, Brillora, Les Amies d'Édouard et Les Coffrets de Lorraine ont sûrement un présent qui saura vous plaire.

Nous invitons tous les nouveaux arrivants à devenir membres de la Coop en se procurant une part de membre à 100 \$ au comptoir du magasin général.

En terminant, suite aux élections prévues à l'ordre du jour, voici le nom des membres du Conseil d'administration pour 2026-2027 :

Président : Éric Tremblay, Vice-président : Jason St-Pierre, Secrétaire-trésorière : Andréanne Bonenfant
Administra-trices-teurs : Jeannie Carrier, Sonia Cloutier, Isabelle Matte et Francis St-Amant-Roy.



Continuons d'encourager notre Coop en achetant à notre Magasin général.

à Lac-Édouard, l'achat local d'abord !



Devenez membre de notre Coop

AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (et ceux qui ne sont pas membres de la Coop)

En 2009, un projet communautaire structurant a vu le jour : la Coop de Solidarité de Lac-Édouard.

L'objectif : construire un Magasin général afin d'offrir, à proximité, tous les biens de nécessité courante : épicerie, essence, quincaillerie, bières et vins, propane, etc.

Nous invitons toutes celles et ceux qui ne sont pas encore membres de la Coop à se joindre aux 290 membres actuels en achetant une part, au magasin général, au coût de 100 \$.

Merci de vous joindre à nous pour faire de Lac-Édouard une communauté plus solidaire et plus résiliente.



Le Conseil d'administration de la Coop de Solidarité de Lac-Édouard

Éric Tremblay, président, Jason St-Pierre, vice-président, Andréanne Bonenfant, secrétaire-trésorière, Jeanne Carrier, Sonia Cloutier, Isabelle Matte, Francis St-Amant-Roy, administrateur-trices.

Coop : emploi étudiant été 2026



La Coop de Solidarité de Lac-Édouard est à la recherche d'étudiants pour un emploi durant la période estivale à titre de commis-caissier. Pour celles et ceux qui sont intéressé-e-s, prière de laisser une copie de votre CV au comptoir du magasin général ou communiquer avec madame Isabelle Matte, téléphone : 819-521-0303

ADELE : Convocation - Assemblée générale annuelle (AGA) 2026

L'Association du développement écologique du lac Édouard (A.D.E.L.E.) invite ses membres à participer à son assemblée générale annuelle, qui se tiendra le dimanche 28 juin 2026 à 10 h, à la salle communautaire de Lac-Édouard, 195, rue Principale.

L'ordre du jour sera remis sur place. Il comprendra notamment les rapports de la présidence et des activités, la présentation des bilans financiers, les élections au conseil d'administration ainsi qu'une période de questions.

Les personnes en élection cette année sont : Line Gervais et Linda Milette. Les démissions de Hélène Lemonde et de Bertrand Richer seront également présentées.

Les candidats n'ont pas obligatoirement besoin d'être présents sur place pour soumettre une candidature. Un membre absent peut être candidat aux élections à condition de :

- Soumettre une demande écrite et signée;
- Être proposé et appuyé par deux membres présents.

Pour participer à l'assemblée et soumettre une candidature, il est nécessaire d'être membre en règle de l'Association.

N'hésitez pas à vérifier que votre adhésion est à jour.

Une modification et mise à jour des règlements généraux seront soumises pour adoption.



La participation des membres est importante et fortement encouragée.

Au plaisir de vous y trouver en grand nombre.

Le comité d' A.D.E.L.E.

Bienvenue à toutes et à tous !

Sécurité nautique

Dans le but d'améliorer votre sécurité et votre qualité de vie, celles des membres de votre famille ainsi que celles de tous les plaisanciers de Lac-Édouard, nous tenons à vous rappeler quelques règles concernant la conduite responsable d'une embarcation de plaisance motorisée.

⇒ 1. Vos responsabilités légales

La conduite imprudente d'une embarcation est un délit qui a été ajouté au Règlement sur les petits bâtiments.

Un conducteur peut être inculpé s'il :

Se déplace d'une manière susceptible de nuire à la sécurité de personnes ou de biens, compte tenu des conditions météorologiques, du trafic, des dangers réels ou possibles et du nombre de personnes se trouvant à proximité d'une embarcation;

⇒ 2. Conduite responsable d'une embarcation

Soyez prudents et courtois. De nombreux groupes considèrent le bruit des embarcations de plaisance motorisées comme une nuisance **lorsqu'elles sont utilisées constamment au même endroit. Respectez vos voisins.**

À grande vitesse, il est très difficile d'apercevoir des nageurs, des skieurs nautiques ou des plongeurs. Alors, laissez-leur toute la place voulue et n'essayez jamais de les arroser.

⇒ 3. Ski nautique

Les règles régissant le ski nautique couvrent maintenant d'autres activités connexes de remorquage comme le ski pieds nus, le remorquage de pneumatiques et de planches de surf.



L'exigence préalable voulant qu'un observateur soit à bord demeure en vigueur. Une embarcation doit être équipée d'un siège pour chaque personne remorquée en cas de récupération. Une motomarine qui n'est pas conçue pour transporter au moins trois personnes, ne peut pas être utilisée pour tirer des skieurs nautiques ou des pneumatiques.



Notez que la conduite d'une motomarine est interdite aux moins de 16 ans.

En terminant, je me joins aux autres membres du Conseil municipal ainsi qu'à tous nos employés municipaux pour vous souhaiter un été des plus agréables.

Annic Bouchard,
Mairesse

Excès de vitesse

A. Sur terre

Durant la saison estivale, nous notons une augmentation marquée de l'achalandage dans nos rues, **principalement sur la rue Principale, et dans les chemins entourant les baies.** Nous demandons à tous d'user de prudence et de respecter les limites de vitesse.

B. Sur l'eau

De plus, nous demandons aux conducteurs d'embarcation de ralentir à deux endroits bien particuliers :

- **Dans la baie du village, laquelle est très étroite.**
- **À moins de 30 m des berges.**

Les raisons sont les suivantes :

1. Le batillage (vagues faites par les bateaux) endommage les quais et les embarcations qui y sont amarrées.
2. Le tourbillon fait par l'hélice soulève les sédiments qui nourrissent les cyanobactéries (algues bleu-vert).



Mise à l'eau des embarcations au quai municipal

Comme nous l'avions annoncé dans le numéro d'octobre 2025 du Tour du Lac, la mise en service de la station de lavage et la barrière à la rampe de mise à l'eau au quai municipal est maintenant rendu à sa phase finale. D'ici la fin de juin, les derniers tests seront effectués afin de s'assurer que tout fonctionne bien.

Tout utilisateur devra, avant la mise à l'eau d'une embarcation motorisée ou non-motorisée sur le lac Édouard, procéder au lavage de cette embarcation, du moteur, de la remorque, du vivier, de la cale et de tout compartiment susceptible de contenir ou d'accumuler de l'eau ainsi que de la partie du remorqueur immergée lors de la mise à l'eau. Pour une embarcation motorisée, le lavage doit se faire à la station de lavage municipale, située au garage municipal (111, chemin Côté) afin d'obtenir un coupon donnant accès à la rampe municipale et servant de preuve de lavage.

Station de lavage au garage municipal



Barrière à la rampe de mise à l'eau au parc Grégoire-Descarreaux



Quant aux citoyens de Lac-Édouard, il en sera de même si leur embarcation a navigué sur un autre plan d'eau. Si ce n'est pas le cas, leur carte d'accès RFID (Radio Frequency IDentification) leur permettra l'accès gratuit au lac.

Bientôt, nous vous ferons parvenir une infolettre avec les instructions afin de savoir comment s'inscrire sur le site Internet de la Municipalité et obtenir une carte d'accès à la mise à l'eau. **Cette carte sera pour votre usage personnel seulement.** Vous pourrez alors venir la chercher aux heures d'ouverture de la Mairie, 195 rue Principale. Un envoi postal sera aussi possible.

Voici les tarifs pour l'utilisation de ces services, payables par carte de crédit ou de débit.

- ▶ Lavage : 15 \$
- ▶ Mise à l'eau : 15 \$ (gratuit pour les citoyens de Lac-Édouard avec leur carte d'accès)
- ▶ Stationnement : 15 \$ par jour, parc Grégoire-Descarreaux et près du 111, chemin Côté (gratuit pour les citoyens de Lac-Édouard)
- ▶ Trio : 30 \$ (lavage, mise à l'eau et stationnement)



Toutes ces mesures ont pour objectif de protéger notre magnifique plan d'eau,

Jean Bernier et Richard Lapointe

Campagne annuelle de ramonage des cheminées

AVIS PUBLIC

CAMPAGNE ANNUELLE DE RAMONAGE DES CHEMINÉES 2026

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à la population de l'agglomération de La Tuque qu'il y aura une campagne de ramonage des cheminées effectuée par l'entreprise Ramonage Maska – Drummondville inc., membre de l'Association des professionnels en chauffage.

Pour cette campagne qui se déroulera du **25 juin au 30 juin**, l'entrepreneur offre ce service aux coûts suivants plus taxes applicables par ramonage de cheminée :

SECTEUR	COÛT
La Tuque	135 \$
Carignan (Lac-à-Beauce)	140 \$
Rivière-aux-Rats	145 \$
La Croche	140 \$
Municipalité de Lac-Édouard	155 \$
Municipalité de La Bostonnais	140 \$

En ce qui concerne les autres cheminées de la résidence, le coût sera de 80 \$ chacune dans les secteurs La Tuque, Lac-à-Beauce, Rivière-aux-Rats, La Croche, La Bostonnais et Lac-Édouard, plus les taxes applicables.

Le travail effectué sera un ramonage complet, soit cheminée et tuyau à fumée, ainsi que l'inspection visuelle de l'installation.

Vous avez **jusqu'au samedi 13 juin 2026** pour vous inscrire auprès de Ramonage Maska – Drummondville inc. au **450 796-5587**.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 26^e jour du mois de mai 2026.



Christian St-Gelais
Greffier



POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 26 mai 2026

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :

Larry Bernier
Rollande Lecours
Pierre Arseneault, directeur général
Sylvie Héon, adjointe administrative

Défibrillateurs Externes Automatisés (DEA)



Nous en possédons
3 exemplaires
dans la Municipalité :

- ▶ 1 à la Coop,
- ▶ 1 à La Seigneurie du Triton,
- ▶ 1 à la caserne des pompiers
(à l'usage des premiers
répondants).

Ces appareils peuvent sauver des vies.

MAIRESSE

Madame Annic Bouchard
Tél. : 819-653-2238, poste 1 / Courriel : mairesse@lacedouard.ca

DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER

Monsieur Pierre Arseneault
Tél. : 819-653-2238, poste 2 / Courriel : info@lacedouard.ca

RÉCEPTION - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238, poste 8 / Courriel : agente@lacedouard.ca

INSPECTION MUNICIPALE - PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
Tél. : 819-653-2238, poste 5 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Monsieur Richard Lapointe
Tél. : 653-2238, Poste 4 / Courriel : adr@lacedouard.ca

COMPTABILITÉ

Tél. : 819-653-2238, poste 3 / Courriel : comptabilite@lacedouard.ca

COMMIS DE BUREAU

Madame Nancy Bergeron
Tél. : 819-653-2238, poste 8 / Courriel : adjointe@lacedouard.ca



ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
Le mardi 14 juillet 2026 à 18 h
Bienvenue à toutes et à tous !

L'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2026

13 janvier	14 avril	14 juillet	13 octobre
10 février	12 mai	11 août	10 novembre
10 mars	9 juin	8 septembre	8 décembre

Toutes les assemblées débuteront à 18 h.
Veillez inscrire ces dates à votre agenda.